



**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ET CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA  
DIRECTION**

**POUR UNE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU :  
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES ENCASA  
(ANCIENNEMENT FONDS D' ACTIONS CANADIENNES POUR LE LOGEMENT SOCIAL)**

**(LE « FONDS »)**

**qui aura lieu le**

**25 juin 2020 à partir de 12h00 HAE**

**Plate-forme virtuelle d'assemblée des actionnaires accessible en ligne à l'adresse suivante :  
[www.virtualshareholdermeeting.com/ENCA2020](http://www.virtualshareholdermeeting.com/ENCA2020)**

**CES DOCUMENTS EXIGENT UNE ATTENTION IMMÉDIATE**

**En date du 3 juin 2020**

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE  
PARTS  
DU  
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES ENCASA  
(ANCIENNEMENT, FONDS D' ACTIONS CANADIENNES POUR LE LOGEMENT SOCIAL)**

Cher investisseur :

L'AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES qu'une Assemblée Extraordinaire (l'« **Assemblée** ») des porteurs de parts du Fonds d'actions canadiennes Encasa (anciennement le Fonds d'actions canadiennes pour le logement social) (le « **Fonds** »), avec tous les porteurs de parts de chaque série en circulation votant ensemble, sera tenue virtuellement par Encasa Financial Inc. en tant que gestionnaire du Fonds (le « **Gestionnaire** » ou « **Encasa** ») le jeudi 25 juin 2020 à 12h00 HAE. Les porteurs de parts peuvent se joindre à l'assemblée en se rendant sur [www.virtualshareholdermeeting.com/ENCA2020](http://www.virtualshareholdermeeting.com/ENCA2020), puis en suivant les instructions fournies. Veuillez vous assurer que vous avez accès à votre numéro de contrôle fourni sur le formulaire de procuration et à une connexion internet sécurisée le jour de l'Assemblée.

La date d'enregistrement pour déterminer les porteurs de parts qui ont le droit de recevoir l'avis de convocation et qui ont le droit de voter à l'assemblée en question est le 25 mai 2020.

Si l'Assemblée est ajournée, cet avis constitue un avis de convocation à l'Assemblée ajournée, qui se tiendra sur la même plateforme virtuelle d'assemblée des actionnaires le 2 juillet 2020 à 12h00 HAE.

**Questions à examiner lors de l'Assemblée**

L'Assemblée se tient aux fins suivantes :

**1. Changer l'objectif d'investissement du Fonds :**

Les porteurs de parts du Fonds seront invités à examiner et à approuver les changements de l'objectif d'investissement du Fonds (le « **Changement proposé** ») tel que décrit dans la Circulaire d'information. De plus amples informations sur le Changement proposé sont disponibles dans la circulaire d'information sous la section intitulée « Changement proposé de l'objectif d'investissement du Fonds ».

**2. Autres questions**

Pour traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à une Assemblée ou à tout ajournement ou report de celle-ci.

Les détails et le texte complet de la résolution extraordinaire à examiner lors de l'Assemblée sont joints à l'annexe A-1 de la Circulaire d'information ci-jointe, qui fait partie du présent avis.

Les porteurs de parts inscrits au registre du Fonds à la fermeture des bureaux le 25 mai 2020 auront le droit de voter à l'assemblée des porteurs de parts du Fonds.

**Recommandation du Le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement** Le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (« **CEIFI**») du Fonds a examiné le Changement proposé par le Fonds, tel que décrit dans la Circulaire d'information, et a fourni à Encasa une

recommandation positive, après avoir déterminé que le changement de l'objectif d'investissement du Fonds, si elle est mise en œuvre, permettra d'obtenir un résultat juste et raisonnable pour le Fonds. Bien que le CEIFI ait déterminé que la mise en œuvre du Changement proposé permettrait d'atteindre un résultat juste et raisonnable pour le Fonds, il n'est pas du ressort du CEIFI de recommander aux porteurs de parts de voter en faveur du Changement proposé.

**Encasa recommande que les Porteurs de parts votent POUR le changement de l'objectif d'investissement du Fonds.**

Les Porteurs de parts doivent examiner le changement proposé de l'objectif d'investissement tel que décrit dans la Circulaire d'information ci-jointe et prendre leur propre décision.

**POUR TOUTE ASSISTANCE EN RAPPORT AVEC L'ASSEMBLÉE, VEUILLEZ CONTACTER ENCASA FINANCIAL INC. AU 1-888-791-6671 OU PAR COURRIEL à [information@encasa.ca](mailto:information@encasa.ca).**

FAIT à Toronto, Ontario, ce 3 juin 2020.

Par ordre du conseil d'administration d'Encasa Financial Inc. (en tant que Gestionnaire du Fonds)

« *Derek Ballantyne* »

---

Derek Ballantyne  
Directeur général

## TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| Sollicitation de procuration.....  | 1  |
| Objet de l'Assemblée.....  | 1  |
| Proposition de changement de l'objectif d'investissement du Fonds .....  | 1  |
| Recommandation .....   | 1  |
| Informations générales et raisons du Changement proposé.....   | 1  |
| Procédure pour le Changement proposé d'objectif d'investissement .....   | 4  |
| Implications fiscales du Changement proposé d'objectif d'investissement.....   | 5  |
| Quorum .....   | 5  |
| Approbation requise des Porteurs de parts.....   | 5  |
| Date d'enregistrement.....   | 5  |
| Nomination des mandataires.....  | 6  |
| Vote des procurations .....  | 6  |
| Porteurs enregistrés et non enregistrés.....   | 6  |
| Vote anticipé.....   | 7  |
| Révocation des procurations .....  | 8  |
| Gestion des Fonds.....   | 8  |
| Administrateurs et cadres dirigeants d'Encasa .....  | 8  |
| Titres avec droit de vote.....   | 10 |
| Principaux Porteurs de titres .....  | 10 |
| Auditeurs.....   | 10 |
| Autres questions.....  | 10 |
| Informations supplémentaires.....  | 11 |
| Approbations.....  | 11 |
| Annexe A-1 - Résolution des Porteurs de parts du Fonds d'investissement canadien Encasa<br>(anciennement le Fonds d'investissement canadien pour le logement social) approuvant le<br>Changement d'objectif d'investissement |    |

## ENCASA FINANCIAL INC.

### CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

#### Sollicitation de procuration

La présente circulaire d'information de la direction (la « **Circulaire d'information** ») est fournie à tous les porteurs de parts (les « **Porteurs de parts** ») du Fonds d'actions canadiennes Encasa (anciennement le Fonds d'actions canadiennes pour le logement social) (le « **Fonds** ») dans le cadre de la sollicitation de procurations par et pour le compte d'Encasa Financial Inc. (« **Encasa** »), en tant que gestionnaire du Fonds. Les procurations seront utilisées lors de l'Assemblée extraordinaire (l'« **Assemblée** ») des Porteurs de parts du Fonds.

**L'Assemblée se tiendra virtuellement le 25 juin 2020 à 12h00 (HAE) aux fins décrites ci-dessous. Les porteurs de parts peuvent se joindre à l'assemblée en se rendant sur [www.virtualshareholdermeeting.com/ENCA2020](http://www.virtualshareholdermeeting.com/ENCA2020), puis en suivant les instructions fournies. Veuillez vous assurer que vous avez accès à votre numéro de contrôle fourni sur le formulaire de procuration et à une connexion internet sécurisée le jour de l'Assemblée. Encasa prévoit que la sollicitation de procurations se fera principalement en ligne, par téléphone, par courrier ou par télécopie. le coût de la sollicitation sera pris en charge par Encasa.**

#### Objet de l'Assemblée

L'Assemblée est convoquée pour les raisons suivantes :

##### **1. Changer l'objectif d'investissement du Fonds :**

Pour les Porteurs de parts du Fonds, d'examiner et, si cela est jugé opportun, d'adopter la résolution jointe à la présente Circulaire d'information à l'Annexe A-1 pour approuver les changements de l'objectif d'investissement du Fonds le 1<sup>er</sup> juillet 2020 ou vers cette date, et d'approuver toute autre mesure qui pourrait être nécessaire ou souhaitable pour donner effet à la résolution (le « **Changement proposé** »).

##### **2. Autres questions**

Pour traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à une Assemblée ou à tout ajournement ou report de celle-ci.

Le texte de la résolution approuvant le changement de l'objectif d'investissement du Fonds figure à l'Annexe A-1 de la présente Circulaire d'information.

#### **Proposition de changement de l'objectif d'investissement du Fonds**

##### **Recommandation**

Encasa recommande aux Porteurs de parts du Fonds de voter **POUR la Résolution**, comme indiqué dans l'Annexe A-1, approuvant ainsi un changement de l'objectif d'investissement du Fonds.

##### **Informations générales et raisons du Changement proposé**

Actuellement, le Fonds investit principalement dans des titres de participation situés au Canada, mais il cherche à élargir son champ d'action sur le plan géographique afin d'augmenter le nombre de sociétés dans

lesquelles le fonds peut investir. Le marché canadien des valeurs mobilières est très concentré, avec trois secteurs (énergie, finances et matériaux) représentant 65 % de l'indice S&P/TSX. Ce manque de diversification, conjugué au fait que le Canada ne représente que 3 % des marchés mondiaux, limite considérablement la capacité de constituer un portefeuille prudemment diversifié et limite la flexibilité de trouver des opportunités d'investissement qui répondent aux critères de la Politique d'investissement responsable (**Politique d'IR**). L'élargissement du champ d'action du Fonds sur le plan géographique permettra à ce dernier de faire face à ces deux limites. Les pratiques de répartition géographique dans l'industrie canadienne de l'investissement ont également évolué depuis le lancement du Fonds en 2002 pour inclure une plus grande exposition aux titres à l'extérieur du Canada compte tenu des limites. Le changement u champ d'action du Fonds sur le plan géographique sera positif pour le Fonds et les investisseurs.

Le tableau suivant résume le changement d'objectif d'investissement proposé, comme indiqué dans le Prospectus simplifié de l'Encasa Canadian Equity Fund, 12 décembre 2019 :

|   | <b>Objectif d'investissement actuel</b>  | <b>Objectif d'investissement proposé</b>   |
|---|--|--|
| Fonds d'actions canadiennes Encasa (anciennement Fonds d'actions canadiennes pour le logement social) | L'objectif de placement du Fonds est de rechercher une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé de titres de participation de sociétés situées au Canada. | L'objectif d'investissement du Fonds est de rechercher une croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié composé de titres de participation de sociétés situées principalement à l'extérieur du Canada. |

Si le changement de l'objectif d'investissement du Fonds est approuvé, à compter de la même date que le changement de l'objectif d'investissement, le Fonds changera également de nom pour devenir le Fonds d'actions Encasa et de stratégies d'investissement, comme indiqué dans le Prospectus simplifié de l'Encasa Canadian Equity Fund, 12 décembre 2019, pour refléter le changement de son objectif d'investissement comme résumé ci-dessous.

|   | <b>Stratégie d'investissement actuelle</b>   | <b>Stratégie d'investissement proposée</b>   |
|---|--|--|
| Fonds d'actions canadiennes Encasa (anciennement Fonds d'actions canadiennes pour le logement social) | <p>Le Fonds investit généralement dans des entreprises en croissance qui présentent des caractéristiques positives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur</li> <li>• Croissance des revenus</li> <li>• Dynamique des prix</li> <li>• Attentes des analystes</li> <li>• Qualité du bilan</li> <li>• Durabilité des entreprises.</li> </ul> <p>Le Fonds cherche à aligner les valeurs durables en investissant principalement dans des titres de sociétés qui se conduisent de manière socialement responsable.</p> | <p>Le Fonds investit généralement dans des entreprises en croissance qui présentent des caractéristiques positives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur</li> <li>• Croissance des revenus</li> <li>• Dynamique des prix</li> <li>• Attentes des analystes</li> <li>• Qualité du bilan</li> <li>• Durabilité des entreprises.</li> </ul> <p>Le Fonds cherche à aligner les valeurs durables en investissant principalement dans des titres de sociétés qui se conduisent de manière socialement responsable.</p> |

|  | <b>Stratégie d'investissement actuelle</b>  | <b>Stratégie d'investissement proposée</b>  |
|--|---|---|
|  | <p>Le Fonds pourrait participer à des « <i>Investissements à impact direct</i> ».</p> <p>En plus des titres de participation, principalement des actions ordinaires, le fonds pourrait également acheter des fiducies de revenu, des actions privilégiées, des fonds négociés en bourse d'indices de marché généraux et des titres convertibles en actions ordinaires et pourrait utiliser des produits dérivés. Le Fonds pourrait de temps en temps investir une partie de ses actifs dans des titres non canadiens lorsqu'un tel investissement est conforme à l'objectif d'investissement du Fonds. Bien qu'il n'y ait pas de limite spécifique au pourcentage des actifs du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, à la date du présent prospectus simplifié, le Fonds ne prévoit pas d'investir plus de 40% de ses actifs dans des titres non canadiens.</p> <p>Le Fonds pourrait utiliser des produits dérivés pour limiter les pertes potentielles en échange de rendements d'investissement plus faibles et plus sûrs et pour améliorer les rendements dans le but de réaliser un profit. Le Fonds pourrait utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme et des swaps pour se couvrir contre les pertes causées par les fluctuations des prix des titres, des marchés financiers et des taux d'intérêt. Le Fonds pourrait utiliser des instruments dérivés à des fins autres que de couverture pour obtenir ou modifier l'exposition à certains titres et marchés financiers plutôt que d'investir directement dans une action ou un marché boursier. Les instruments dérivés pourraient également être utilisés pour profiter des baisses des titres et des marchés financiers.</p> | <p>Le Fonds pourrait participer à des « <i>Investissements à impact direct</i> ».</p> <p>En plus des titres de participation, principalement des actions ordinaires, le fonds pourrait également acheter des fiducies de revenu, des actions privilégiées et des titres convertibles en actions ordinaires et pourrait utiliser des produits dérivés. Le fonds investira la majorité de ses actifs dans des titres non canadiens lorsqu'un tel investissement est conforme à l'objectif de placement du Fonds. Le Fonds ne prévoit pas d'investir plus de 70 % de ses actifs dans des titres non canadiens.</p> <p>Le Fonds pourrait utiliser des produits dérivés pour limiter les pertes potentielles en échange de rendements d'investissement plus faibles et plus sûrs et pour améliorer les rendements dans le but de réaliser un profit. Le Fonds pourrait utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme et des swaps pour se couvrir contre les pertes causées par les fluctuations des prix des titres, des marchés financiers et des taux d'intérêt. Le Fonds pourrait couvrir son exposition aux devises étrangères de temps en temps, bien qu'il ne soit pas obligé de le faire. Le Fonds pourrait utiliser des instruments dérivés à des fins autres que de couverture pour obtenir ou modifier l'exposition à certains titres et marchés financiers plutôt que d'investir directement dans une action ou un marché boursier. Les instruments dérivés pourraient également être utilisés pour profiter des</p> |

|  | <b>Stratégie d'investissement actuelle</b>  | <b>Stratégie d'investissement proposée</b>   |
|--|---|--|
|  | <p>Les stratégies d'investissement du Fonds impliquent une négociation active et fréquente des titres en portefeuille.</p> <p>De temps à autre, le Fonds pourrait acheter des titres d'autres fonds communs de placement. Le Fonds ne prévoit pas d'investir plus de 10 % de ses actifs dans d'autres fonds communs de placement. Les autres fonds communs de placement dans lesquels le Fonds investit pourraient s'engager dans des prêts de titres, bien que le Fonds ne le fasse pas directement.</p> <p>Le Fonds pourrait s'écarter temporairement de son objectif d'investissement fondamental en raison de considérations défavorables au marché, économiques, politiques ou autres. Dans ces circonstances, à titre de tactique défensive, il pourrait augmenter ses avoirs en espèces, en titres du marché monétaire à court terme ou en papier commercial adossé à des actifs parrainés par des banques.</p> <p>Les stratégies d'investissement peuvent être modifiées de temps en temps à la discrétion du Fonds sans avis ni approbation des porteurs de parts.</p> | <p>baisses des titres et des marchés financiers.</p> <p>Les stratégies d'investissement du Fonds impliquent une négociation active et fréquente des titres en portefeuille.</p> <p>De temps à autre, le Fonds pourrait acheter des titres d'autres fonds communs de placement. Le Fonds ne prévoit pas d'investir plus de 10 % de ses actifs dans d'autres fonds communs de placement. Les autres fonds communs de placement dans lesquels le Fonds investit pourraient s'engager dans des prêts de titres, bien que le Fonds ne le fasse pas directement.</p> <p>Le Fonds pourrait s'écarter temporairement de son objectif d'investissement fondamental en raison de considérations défavorables au marché, économiques, politiques ou autres. Dans ces circonstances, à titre de tactique défensive, il pourrait augmenter ses avoirs en espèces, en titres du marché monétaire à court terme ou en papier commercial adossé à des actifs parrainés par des banques.</p> <p>Les stratégies d'investissement peuvent être modifiées de temps en temps à la discrétion du Fonds sans avis ni approbation des porteurs de parts.</p> |

### **Procédure pour le Changement proposé d'objectif d'investissement**

Si le changement de l'objectif d'investissement du Fonds est approuvé lors de l'Assemblée, l'objectif d'investissement révisé devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020 ou vers cette date. Nonobstant la réception de l'approbation des porteurs de parts, Encasa peut reporter la mise en œuvre du Changement proposé au Fonds à une date ultérieure ou peut choisir de ne pas procéder au Changement proposé, si elle considère que cette décision est dans le meilleur intérêt des Porteurs de parts du Fonds.



À l'exception des frais de transaction liés à l'achat et à la vente de titres en portefeuille, Encasa prendra en charge tous les frais encourus pour effectuer le Changement proposé.

### **Implications fiscales du Changement proposé d'objectif d'investissement**

Le seul changement d'objectif d'investissement n'aura pas pour conséquence que les Porteurs de parts du Fonds seront considérés comme ayant cédé leurs Parts du Fonds et, par conséquent, les Porteurs de parts ne réaliseront pas de gain (ou de perte) en capital. Toutefois, si le changement d'objectif d'investissement est approuvé, le Fonds pourrait disposer de titres et acquérir de nouveaux titres pour réaliser le changement d'objectif d'investissement et ces distributions peuvent entraîner la réalisation de plus-values par le Fonds, ce qui pourrait amener les Porteurs de parts à recevoir des distributions qui seront traitées comme des plus-values.

Les montants désignés comme gains en capital imposables et distribués aux Porteurs de parts qui ne sont pas exonérés de l'impôt fédéral canadien sur le revenu seront soumis aux règles générales relatives à l'imposition des gains en capital qui sont décrites dans la notice annuelle du Fonds.

Si le changement de l'objectif d'investissement est approuvé, le Fonds offrira aux Porteurs de parts un meilleur accès à des titres non canadiens et cela pourrait entraîner une rotation unique d'une partie importante du portefeuille d'investissement du Fonds. Cette activité pourrait à son tour générer des plus-values réalisées en juillet 2020.

Après avoir examiné la situation fiscale actuelle du Fonds, Encasa s'attend à ce que le changement d'objectif d'investissement ne génère aucune distribution supplémentaire de gains en capital.

### **Quorum**

Le quorum de l'Assemblée sera constitué d'un représentant du Gestionnaire et d'au moins deux (2) Porteurs de parts du Fonds ayant le droit de voter à cette assemblée, présents en personne ou par procuration. Les procurations des Porteurs de parts doivent être déposées auprès de Broadridge Financial Solutions Inc. (« **Broadridge** ») en tant que mandataire désigné d'Encasa, en ligne sur [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com), par téléphone, par courrier ou par télécopie. Si l'Assemblée est ajournée, l'Assemblée ajournée se tiendra sur la même plateforme virtuelle de réunion des actionnaires le 2 juillet 2020 à 12h00 HAE et les procurations des porteurs de parts doivent être déposées avant 23 h 59. 30 juin 2020. Le quorum pour l'Assemblée ajournée sera le nombre de Porteurs de parts présents, en personne ou par procuration, à l'Assemblée ajournée.

### **Approbation requise des Porteurs de parts**

Une résolution votée à l'égard du Fonds ne prendra effet que si elle est approuvée à la majorité des voix exprimées lors de l'Assemblée pour le Fonds. Si l'approbation requise pour le Changement proposé n'est pas obtenue, le Changement proposé ne sera pas mis en œuvre. Les Porteurs de parts du Fonds ont droit à une (1) voix pour chaque Part entière (telle que définie ci-dessous dans la section « Titres avec droit de vote ») détenue et n'ont pas le droit de voter pour des fractions de Parts.

### **Date d'enregistrement**

Les Porteurs de parts inscrits à la fermeture des bureaux le 25 mai 2020 (la « **Date d'enregistrement** ») auront le droit d'être convoqués et de voter à l'Assemblée, sauf dans la mesure où ces Parts sont rachetées avant l'Assemblée.

### **Nomination des mandataires**

Les Porteurs de Parts qui ne souhaitent pas assister à l'Assemblée doivent remplir et retourner le formulaire de procuration, joint à la présente Circulaire d'information, à Broadridge en ligne sur [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com), par téléphone, par courrier ou par télécopie avant 23 h 59, 23 juin 2020. Veuillez vous reporter aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration pour de plus amples informations.

La personne désignée dans le formulaire de procuration pour voter en votre nom conformément à vos instructions de vote est **Derek Ballantyne**, directeur général d'Encasa Financial Inc. Les Porteurs de parts conservent le droit de nommer une autre personne pour les représenter à l'Assemblée, qui ne doit pas nécessairement être un Porteur de parts. En tant que Porteur de parts, si vous souhaitez nommer une autre personne pour assister, voter et agir en votre nom à l'Assemblée, insérer le nom de cette autre personne en entier et fournissez un numéro d'identification unique de huit caractères à votre mandataire pour qu'il puisse accéder à l'Assemblée virtuelle, conformément aux instructions figurant sur le formulaire de procuration. Vous pouvez le faire en ligne sur [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com), par courrier ou par télécopie. La personne désignée pour vous représenter à l'Assemblée doit utiliser le nom exact que vous avez fourni et doit avoir le numéro d'identification de la personne désignée pour accéder à l'Assemblée virtuelle. Les personnes physiques agissant au nom d'une société ou d'une autre personne physique peuvent être tenues de fournir des documents prouvant leur pouvoir de signer le formulaire de procuration.

### **Vote des procurations**

Le vote à l'Assemblée se fera par le biais d'un scrutin électronique, chaque Porteur de parts ayant droit à une (1) voix pour chaque Part entière du Fonds qu'il détient. Si une question se pose quant à la détermination du nombre de Parts détenues par un Porteur de parts, cette question sera déterminée par le Gestionnaire.

Chaque Porteur de parts peut indiquer à son mandataire comment exercer les droits de vote attachés à ses Parts en remplissant et en signant le formulaire de procuration. Toutes les Parts représentées à l'Assemblée par des procurations dûment signées exerceront un vote ou ne l'exerceront pas lorsqu'un scrutin est requis ou demandé et, lorsqu'un choix concernant une question à traiter a été spécifié dans le formulaire de procuration, les Parts représentées par la procuration exerceront un vote conformément à cette spécification. Si aucune préférence de vote n'est indiquée sur la procuration, la procuration, si elle est détenue par Derek Ballantyne au nom d'Encasa, exercera le vote selon les recommandations du Conseil d'administration d'Encasa, ou si elle est détenue par un autre mandataire désigné, exercera le vote en votre nom à la discrétion du mandataire désigné.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration se voient conférer un pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne les modifications ou les variations des questions identifiées dans le formulaire de procuration et l'Avis de convocation et en ce qui concerne d'autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'Assemblée. Dans le cas où des modifications ou des changements aux questions identifiées dans l'avis de convocation sont dûment soumis à l'Assemblée, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter selon leur meilleur jugement sur cette question ou ce sujet. Au moment de l'impression de cette Circulaire d'information, le Conseil d'administration d'Encasa n'avait pas connaissance de tels amendements, variations ou autres questions.

### **Porteurs enregistrés et non enregistrés**

Ces documents destinés aux Porteurs de parts (« **Documents relatifs à l'Assemblée** ») sont envoyés aux propriétaires des Parts enregistrés et non enregistrés (également appelés "propriétaires véritables" aux fins de la norme nationale 54-101 sur la *Communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti*) qui n'ont pas renoncé à leur droit de recevoir les Documents relatifs à l'Assemblée.

Si vous êtes un propriétaire non enregistré, vos Parts sont enregistrées au nom d'un intermédiaire (comme une banque, une société de fiducie, un courtier ou un négociant en valeurs mobilières, ou un fiduciaire ou un administrateur d'un régime de retraite autogéré, d'un régime enregistré d'épargne-études ou d'un régime similaire). En conséquence, votre nom, votre adresse et les informations concernant vos Parts ont été obtenus auprès de l'intermédiaire qui détient vos Parts en votre nom, conformément aux exigences réglementaires applicables en matière de valeurs mobilières, afin qu'Encasa, ou son agent, vous envoie directement les Documents relatifs à l'Assemblée. En choisissant de vous envoyer directement les Documents relatifs à l'Assemblée, Encasa (et non l'intermédiaire qui détient vos Parts en votre nom) a assumé la responsabilité de (i) vous remettre les Documents relatifs à l'Assemblée et (ii) d'exécuter vos instructions de vote en bonne et due forme.

Si vous êtes un propriétaire véritable objectant, Encasa distribuera des copies des Documents relatifs à l'Assemblée aux intermédiaires concernés pour qu'ils vous les distribuent ensuite.

Conformément aux instructions de vote fournies sur le formulaire de procuration joint à la Circulaire d'information, tous les Porteurs de Parts (enregistrés et non enregistrés) du Fonds peuvent voter à l'Assemblée : (i) en retournant le formulaire de procuration à Encasa comme expliqué dans la rubrique "Vote anticipé" ci-dessous ; (ii) en assistant à l'Assemblée en personne ; ou (iii) en désignant une personne pour les représenter en tant que mandataire et exercer les droits de vote attachés à leurs Parts lors de l'Assemblée.

**Les Porteurs de parts enregistrés du Fonds ont le droit de voter en personne à l'Assemblée. Toutefois, si vous êtes un Porteur de parts non enregistré et que vous souhaitez assister à l'Assemblée et voter en personne, vous devrez vous nommer (ou désigner vos signataires autorisés si vous êtes un Porteur de parts qui est une entité) comme mandataire de vos Parts, comme indiqué dans le formulaire de procuration.**

#### Vote anticipé

Pour qu'une procuration soit valide et prise en compte lors d'une Assemblée ou de toute reprise de celle-ci, un formulaire de procuration dûment rempli doit être reçu par Broadridge conformément aux instructions fournies dans le formulaire de procuration et précisées ci-dessous :

|               |  |
|---------------|--|
| EN LIGNE      | Entrez vos instructions de vote sur <a href="http://www.proxyvote.com">www.proxyvote.com</a> avant 23 h 59. 23 juin 2020, ou en cas d'ajournement de l'assemblée de celui-ci au plus tard à 23 h 59. 30 juin 2020, en utilisant le numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire de procuration. |
| PAR TÉLÉPHONE | Entrez vos instructions de vote par téléphone avant 23 h 59. 23 juin 2020, ou en cas d'ajournement de l'assemblée de celui-ci au plus tard à 23 h 59. 30 juin 2020, en composant le 1-800-474-7493 (anglais) ou le 1-800-474-7501 (français)   |
| PAR COURRIEL  | Renvoyez le formulaire de procuration avant 23 h 59. 23 juin 2020, ou en cas d'ajournement de l'assemblée de celui-ci au plus tard à 23 h 59. 30 juin 2020, dans l'enveloppe fournie à Proxy Tabulation, PO Box 3700, STN Industrial Park, Markham, ON L3R 9Z9                                     |
| PAR TÉLÉCOPIE | Renvoyez le formulaire de procuration avant 23 h 59. 23 juin 2020, ou en cas d'ajournement de l'assemblée de celui-ci au plus tard à 23 h 59. 30 juin 2020, au 905-507-7793 ou 514-281-8911.   |

**Veillez noter que les options de vote par téléphone et en ligne ne sont pas disponibles le jour de l'Assemblée et que le système téléphonique ne peut être utilisé si vous désignez une autre personne pour y assister en votre nom.**

Vous devez suivre les instructions figurant sur le formulaire de procuration que vous avez reçu et contacter rapidement Encasa Financial Inc. à l'adresse [information@encasa.ca](mailto:information@encasa.ca) si vous avez besoin d'aide.

### **Révocation des procurations**

Le Porteur de parts qui a soumis une procuration peut la révoquer à tout moment avant qu'elle ne soit exercée. Un Porteur de parts peut révoquer la procuration : (a) en saisissant à nouveau ses instructions de vote en ligne ou par téléphone ; (b) en faisant en sorte qu'un signataire autorisé du Porteur de parts assiste à l'assemblée et exerce les droits de vote attachés aux Parts ; (c) en déposant un acte instrumentaire écrit signé par le Porteur de parts ou par un mandataire du Porteur de parts autorisé par écrit : (i) à l'adresse pour la remise des formulaires de procuration indiquée ci-dessus, jusqu'au dernier jour ouvrable inclus précédant le jour de l'assemblée, ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, (ii) par télécopie jusqu'au dernier jour ouvrable précédant le jour de l'Assemblée, ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ; ou (d) de toute autre manière autorisée par la loi.

### **Gestion des Fonds**

La gestion des affaires courantes du Fonds est confiée à Encasa. Encasa est également le gestionnaire de portefeuille du Fonds et fournit des services de gestion de portefeuille au Fonds en vertu d'un accord de gestion. Le Fonds verse des honoraires à Encasa pour les services fournis au Fonds. Pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2019, les frais de gestion totaux (y compris la taxe de vente harmonisée / taxe sur les produits et services) payés à Encasa, selon le cas, par le Fonds étaient les suivants :

| <b>Fonds</b>   | <b>Frais de gestion payés au cours de la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2019</b> |
|--|---|
| Encasa Canadian Equity Fund (anciennement Fonds d'actions canadiennes pour le logement social) | \$1,362,861   |

### **Administrateurs et cadres dirigeants d'ENCASA**

Le nom, la municipalité de résidence, la fonction et les principales associations professionnelles de chacun des administrateurs et/ou cadres dirigeants d'Encasa qui sont considérés comme des initiés du Fonds sont les suivants :

| <b>Nom et municipalité de résidence</b>                   | <b>Poste et fonction</b>    | <b>Principales associations dans les affaires</b>   |
|---|-----------------------------|---|
| Thomas James Armstrong<br>Vancouver, Colombie-Britannique | Administrateur et président | De janvier 2020 à ce jour, directeur général de la CLT Community Foundation ; de janvier 2019 à janvier 2020, directeur général de la CLT Community Foundation ; de janvier 2020 à aujourd'hui, directeur général de la CLT |

| Nom et municipalité de résidence              | Poste et fonction   | Principales associations dans les affaires  |
|---|---|---|
|   |   | Development Services Society ; de janvier 2019 à janvier 2020, directeur général de la CLT Development Services Society ; de janvier 2020 à aujourd'hui, directeur général de la Community Land Trust Foundation of British Columbia ; d'avril 2015 à janvier 2020, directeur général de la Community Land Trust Foundation of British Columbia ; d'août 2014 à aujourd'hui, président de la Vancouver Community Housing Land Trust Foundation ; de janvier 2011 à aujourd'hui, président de COHO Property Management Inc. d'août 2002 à septembre 2017, président, COHO Repair Services Inc. de janvier 2020 à aujourd'hui, directeur général, COHO Management Services Society de novembre 2000 à janvier 2020, directeur général, COHO Management Services Society de janvier 2020 à aujourd'hui, directeur général, Co-operative Housing Federation of British Columbia d'août 2000 à janvier 2020, directeur général, Co-operative Housing Federation of British Columbia d'août 2000 à aujourd'hui, président, Community Housing Land Trust Foundation. |
| Derek Ballantyne<br>Toronto, Ontario          | Directeur général et personne désignée en dernier ressort | D'avril 2018 à ce jour, président du conseil d'administration de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ; d'avril 2018 à aujourd'hui, associé directeur, New Market Funds ; de septembre 2014 à aujourd'hui, directeur général d'Encasa Financial Inc. de novembre 2012 à aujourd'hui, directeur général de la Community Forward Fund Assistance Corporation ; de mars 2011 à aujourd'hui, président de DKGI Inc.   |
| Janice Tuffnail<br>Oakville, Ontario          | Chef des opérations et responsable de la conformité       | De janvier 2010 à ce jour, chef des opérations et responsable de la conformité, Encasa Financial Inc.   |
| Howie Wong<br>Toronto, Ontario                | Administrateur  | De mai 2013 à ce jour, directeur général, Housing Services Corporation ; de mai 2013 à aujourd'hui, directeur général/administrateur, HSC Insurance Inc ; de mai 2013 à mars 2016, directeur général/administrateur, G.L.O.B.E. Inc ; de décembre 2013 à mars 2016, directeur général/administrateur, G3 Repair and Renew.  |
| Karla Skoutajan<br>Ottawa, Ontario            | Administrateur et vice-président                          | Du 1er juillet 2018 à ce jour, consultant privé ; de septembre 2017 au 30 juin 2018, directeur général intérimaire, Fédération de l'habitation coopérative du Canada ; de décembre 2005 à septembre 2017, administrateur, Développement du secteur, Fédération de l'habitation coopérative du Canada.   |
| Jill Atkey<br>Vancouver, Colombie-Britannique | Administrateur  | De février 2018 à ce jour, directeur général, BC Non-Profit Housing Association ; de février 2018 à ce jour, directeur général, The Society for Affordable Housing, Education, Awareness and Development ; de mars 2017 à ce jour, directeur général, 1068830 BC Ltd ; d'octobre 2017 à février   |

| Nom et municipalité de résidence | Poste et fonction | Principales associations dans les affaires  |
|----------------------------------|-------------------|---|
|                                  |                   | 2018, directeur général, BC Non-Profit Housing Association ; de juin 2010 à octobre 2017, directeur, Recherche et formation, BC Non-Profit Housing Association. |

Aucune rémunération n'est versée par le Fonds aux administrateurs et aux dirigeants d'Encasa.

À l'exception de la propriété de Parts du Fonds, aucune des personnes susmentionnées n'était endettée envers le Fonds ou n'avait d'accord de transaction avec lui au cours du dernier exercice financier du Fonds.

### **Titres avec droit de votes**

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de Parts dans un nombre illimité de séries. La participation bénéficiaire dans le Fonds est divisée en participations d'une ou plusieurs séries et de valeur égale à toutes les autres participations de chaque série, appelées « **Parts** ». Le Fonds n'offre actuellement que des parts de série A. Il n'y a pas de parts de série B en circulation. Les Porteurs de parts ont droit à une (1) voix pour chaque part entière détenue et n'ont pas le droit de voter pour des fractions de parts.

Au 25 mai 2020, le Fonds avait le nombre suivant de parts émises et en circulation de chaque série, comme indiqué dans le tableau suivant.

|         | Nombre total de Parts émises et en circulation |
|---------|--|
| Série A | 6,555,004                                      |
| Série B | 0  |

### **Principaux porteurs de titres**

Au 25 mai 2020, la Housing Services Corporation détient 200 000 actions, représentant 40 % des actions émises et en circulation du gestionnaire, la Fédération de l'habitation coopérative du Canada, la Co-operative Housing Federation of British Columbia et la BC Non-Profit Housing Association détiennent chacune 100 000 actions, représentant ensemble 60 % des actions émises et en circulation du Gestionnaire.

À la connaissance d'Encasa, au 25 mai 2020, aucune personne ou société ne détenait, directement ou indirectement, plus de 10 % d'une série de Parts du Fonds en circulation, ni n'exerçait de contrôle ou de direction sur ces Parts.

### **Auditeurs**

PricewaterhouseCoopers LLP, de Toronto, Ontario, sont les auditeurs du Fonds.

### **Autres questions**

À la date de la présente Circulaire d'information, le conseil d'administration d'Encasa n'a pas connaissance d'autres modifications, variations ou questions qui pourraient être soumises à l'Assemblée autres que celles mentionnées dans la présente Circulaire d'information. Si des questions supplémentaires devaient être présentées de manière appropriée lors de l'Assemblée, il est prévu que la procuration soit exercée comme

indiqué dans la section « Vote des procurations ». Les propositions des Porteurs de parts de venir devant l'Assemblée nécessitent le consentement écrit du Gestionnaire avant l'assemblée.

### **Informations supplémentaires**

**Les Porteurs de parts du Fonds peuvent obtenir, sans frais, le prospectus simplifié, la notice annuelle, le dernier Aperçu du fonds, les états financiers intermédiaires et annuels du Fonds et/ou les rapports et le rapport de la direction sur le rendement du Fonds en accédant au site Web SEDAR à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com). Des informations supplémentaires sur Encasa Financial Inc. et le Fonds d'actions canadiennes Encasa (anciennement le Fonds d'actions canadiennes pour le logement social) peuvent être obtenues dans ces documents. Les Porteurs de parts peuvent également obtenir ces documents en accédant au site web d'Encasa à l'adresse [www.encasa.ca](http://www.encasa.ca) ou en appelant Worldsource Financial Management Inc. au 1-800-341-1013.**

### **Approbatons**

Le contenu et l'envoi de la présente Circulaire d'information aux Porteurs de parts du Fonds ont été approuvés par le Conseil d'administration d'Encasa Financial Inc. en tant que gestionnaire du Fonds.

Fait à Toronto, en Ontario, le 3 juin 2020.

Par ordre du Conseil d'administration d'Encasa Financial Inc.

*« Derek Ballantyne »*

---

Derek Ballantyne  
Directeur général

## ANNEXE A-1

### **Résolution des Porteurs de parts du Fonds d'investissement canadien Encasa (anciennement, Fonds d'investissement canadien pour le logement social) approuvant le Changement d'objectif d'investissement**

#### **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :**

Le changement de l'objectif d'investissement du Fonds d'actions canadiennes Encasa (anciennement Fonds d'actions canadiennes pour le logement social) (le « **Fonds** »), tel que décrit dans la Circulaire d'information de la direction du Fonds datée du 3 juin 2020 et tel qu'indiqué ci-dessous, est approuvé et entrera en vigueur le 1er juillet 2020 ou vers cette date :

« L'objectif d'investissement est de rechercher une croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié composé de titres de participation de sociétés situées principalement à l'extérieur du Canada. »

1. Tous les amendements à tout accord auquel le Fonds participe, y compris le troisième accord de fiducie cadre modifié et mis à jour pour le Fonds daté du 12 décembre 2019, tel que modifié de temps à autre, qui sont nécessaires pour donner effet aux questions approuvées dans la présente résolution seront et sont par les présentes autorisés et approuvés ;
2. Encasa a le pouvoir discrétionnaire, sans autre approbation des Porteurs de parts du Fonds, de reporter la mise en œuvre du changement de l'objectif d'investissement à une date ultérieure ou de choisir de ne pas procéder au changement de l'objectif d'investissement si elle le décide ; et
3. Tout dirigeant ou administrateur d'Encasa est par la présente autorisé et chargé, au nom du Fonds, d'exécuter et de remettre tous les documents et de faire tous les autres actes et choses qui peuvent être nécessaires ou souhaitables pour la mise en œuvre de cette résolution.